

Expulsions.—Les expulsions, par cause et nationalité, pour les années de 1953 à 1962, figurent au tableau 11. Les personnes qui n'ont pas encore acquis le domicile canadien (cinq années de résidence au Canada) peuvent être expulsées si elles sont membres de quelque catégorie interdite au moment de leur entrée au Canada ou si elles le deviennent au cours des cinq ans qui suivent leur entrée au Canada, si elles exploitent le vice commercialisé, si elles ont été déclarées coupables en vertu du Code criminel ou ont été enfermées dans une prison ou un hôpital d'aliénés, ou si elles sont entrées au Canada par des moyens frauduleux. Les causes qui peuvent motiver l'expulsion deviennent plus limitées, lorsque la personne a acquis le domicile canadien. Toute personne qui n'est pas un citoyen canadien peut être expulsée, sans égard à la durée de sa résidence au Canada, si on découvre qu'elle est membre d'une organisation subversive ou qu'elle est engagée dans une activité subversive quelconque, si elle a été déclarée coupable d'une infraction comportant manque de fidélité à la Reine ou si elle a participé, en dehors du Canada, à toute activité préjudiciable à la sécurité du Canada. Un citoyen canadien ne peut pas être expulsé.

11.—Expulsions¹, par cause et nationalité, 1953-1962

NOTA.—Les chiffres depuis 1903 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents.

Cause et nationalité	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Cause										
Maladies mentales et physiques.....	85	74	125	91	55	81	107	66	40	40
Fardeau public.....	14	2	23	21	13	7	10	15	18	8
Criminalité.....	121	210	192	164	145	170	232	200	223	147
Fausse représentation ² et entrée clandestine....	309	249	282	249	262	338	317	236	252	342
Autres causes.....	66	118	81	79	34	68	85	54	59	93
Nombre total des expulsions.....	595	653	703	604	509	664	751	571	592	630
Nationalité										
Britannique.....	237	249	227	212	155	155	204	125	127	90
États-Unis.....	92	88	124	123	98	132	175	117	164	143
Autres.....	266	316	352	269	256	377	372	329	301	397

¹ Sans les personnes rejetées ou auxquelles on a refusé l'admission.

² Comprend les expulsions de marins déserteurs.

Canadiens rentrés au pays.—Le nombre de Canadiens rentrés au pays de 1953 à 1962, après avoir établi leur résidence aux États-Unis, se répartit comme il suit:

Année	Nombre	Année	Nombre
1953.....	4,606	1958.....	5,297
1954.....	4,516	1959.....	5,243
1955.....	3,942	1960.....	5,233
1956.....	4,740	1961.....	6,250
1957.....	5,426	1962.....	5,758

Section 3.—Statistique de l'émigration

L'émigration du Canada est un facteur important qui tend à neutraliser dans une certaine mesure les résultats de l'immigration passée et de celle d'aujourd'hui. Le mouvement d'émigration le plus considérable a toujours été, naturellement, celui vers les États-Unis et cette émigration de Canadiens de naissance, et d'Européens qui s'étaient d'abord dirigés vers le Canada, a atteint des proportions considérables à certaines époques. On ne dispose pas de données statistiques canadiennes sur l'émigration, mais les chiffres contenus au tableau 12, qui proviennent des rapports annuels du Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis, montrent combien de personnes ont quitté le Canada pour les États-Unis au cours des années de 1953 à 1962 avec l'intention déclarée de s'y établir en permanence. Ils ne comprennent pas les personnes qui vont aux États-Unis pour les voyages d'agrément et